

Collection et raison

Guy Motais de Narbonne, un collectionneur d'aujourd'hui, membre du conseil de la Société des Amis du Louvre, parle librement de sa passion et nous dit que collection ne rime pas toujours avec raison.



Ci-dessus
Honoré Daumier
(1808-1879)

Les Amateurs d'estampes
Non daté, aquarelle, crayon noir, encre noire, lavis gris et plume, 25,8 x 30,7 cm. Département des Arts graphiques, fonds Orsay.

Le type du collectionneur a souvent intéressé Daumier, qui représente ici une société d'amateurs en conversation.

Page de droite
Arthur Henry Roberts
(1819?-1900)

Intérieur du cabinet de M. Sauvageot
1856, huile sur toile, 48 x 59 cm. Aile Richelieu, département des Peintures, 1^{er} étage, salle 18.

Cet intérieur éclairé de manière zénithale constitue une sorte de portrait de ce grand collectionneur, qui pose parmi les trésors qu'il légua au Louvre.

Juxtaposer, mettre côte à côte ne suffit pas. Rassembler des pots à tabac, c'est collectionner des récipients qui revêtent différentes formes, sont constitués de divers matériaux,

ont des contenances plus ou moins importantes et qui ont tous pour fonction de conserver l'herbe à fumer, à priser, à chiquer.

Si la collection est axée sur les pots en faïence hollandaise des XVII^e et XVIII^e siècles, on peut interroger le collectionneur.

Quels enchaînements le poussent à ces choix ? Invoquera-t-il des arguments plus ou moins sensés ? « Une de mes grands-mères était native d'Amsterdam. » Aura-t-il recours à la plongée dans son subconscient ? « J'ai arrêté de fumer ; c'est une sorte de compensation. »

Ou se consacrera-t-il à sa passion sans en chercher plus avant le pourquoi ? Au principe de toute collection, n'y a-t-il pas une sorte de défi à la raison ? Voilà qui est troublant.

Peut-on au moins chercher à mettre un peu d'ordre dans les différentes sortes de collections ? Tel collectionneur, par exemple, va chercher à approfondir un domaine particulier, délimité par des contraintes qu'il s'impose. Ce peut être ainsi les artistes toulousains entre 1600 et 1800. Dans ce champ restreint qu'il s'est approprié, il pratiquera une culture intensive, le labourant en tous sens : il recherchera tous les peintres, excellents ou estimables, qui ont travaillé dans la métropole du Midi durant cette période et s'efforcera

d'acquérir leurs œuvres significatives.

Si l'une d'elles lui échappe, il en sera affecté, qu'il l'avoue ou non. Son comportement devient obsessionnel.

Tel autre collectionneur va-t-il au contraire se porter sur de plus vastes territoires ?

Ce sera ainsi la peinture française des XVI^e, XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles. Il se livrera à une culture extensive sur un champ très élargi. Il ne peut prétendre alors collectionner tous les peintres qui sont dans l'étendue qu'il regarde. Il s'efforcera de trouver des tableaux représentatifs d'un courant de sensibilité ou d'une école, même s'il sait ne pas pouvoir obtenir des productions de tous les artistes qui l'intéressent. Sa démarche revêt un caractère boulimique.

En l'occurrence, les classements ne sont pas toujours clarifiants.

L'esprit d'une collection

On observe que, d'un groupe de personnes réunies autour d'un même projet, il émane une conscience collective qui constitue en quelque sorte un être virtuel, indépendamment de chaque membre. On parle de « l'esprit de groupe ». La constatation établie pour une réunion de personnes a-t-elle un sens lorsqu'il s'agit d'un rassemblement d'objets ?

Doit-on admettre que le collectionneur « crée » une entité immatérielle, distincte de chacun des objets réunis, et qui, d'une certaine façon, lui échappe ? C'est un peu inquiétant.

Il est vrai qu'il s'efforcera de décrire la ligne directrice qui donne cohérence à l'ensemble qu'il présente. Certains donateurs (par exemple Hélène et Victor Lyon) exigent que les éléments constitutifs de leur legs ne soient pas séparés, pour témoigner d'un « esprit de famille ».

Ne peut-on dire aussi que participent à l'« esprit de la collection » les œuvres qui n'ont pu être acquises, soit par manque de moyens, soit faute de temps, soit par défaut d'attention à un moment donné ? Il ne s'agit pas là de faire référence au « musée imaginaire » constitué pour soi-même. Il est bien plutôt question des œuvres que le collectionneur a pu envisager d'acheter et qu'il n'a pas obtenues. La collection qu'il montre n'est pas complète. Sa vraie collection est plus vaste et sans doute plus belle. C'est déconcertant.

Une collection se constitue dans le temps. Le collectionneur évolue dans ses goûts ; il éduque son œil, il accroît ses connaissances

dans le domaine qui l'intéresse. Une collection comprend donc souvent des laissés-pour-compte, des œuvres du second rayon, que l'on expose plus ou moins volontiers. Pour le collectionneur, elles ont constitué des étapes dans sa démarche.

Le collectionneur peut s'efforcer de construire sa collection dans une conduite raisonnable, avec le souci d'une progression en qualité. Il peut chercher à réparer ses erreurs. Mais une collection ne devrait-elle pas comporter un grain de folie, comparable à l'épice sans laquelle un plat pourrait paraître un peu fade ? Est-ce choquant ?

Collectionner, c'est acheter du temps

Le collectionneur qui a acheté des œuvres d'art en a la propriété. Mais il s'agit là d'un droit de propriété de nature particulière. Le législateur le restreint quand il prévoit l'interdiction de sortie de France pour certaines œuvres. Il facilite leur transmission aux musées par le mécanisme des datations. Autrement dit,

la propriété d'une œuvre d'art ne s'entend pas tout à fait comme celle d'un bien quelconque.

Le collectionneur lui-même a généralement conscience qu'il détient des objets dont il a la garde, sur lesquels il doit veiller, qu'il doit maintenir en bon état, qu'il transmettra à d'autres personnes et qui poursuivront leur existence mystérieuse bien après sa mort. Collectionner, c'est acquérir des œuvres ; c'est surtout acheter du temps, du temps passé, du temps à venir, du temps qu'on ne maîtrise pas et qu'on tente néanmoins de saisir par le regard qui embrasse l'objet et par la main qui le caresse. Le collectionneur possède-t-il sa collection ou est-ce sa collection qui le possède ? C'est déroutant.

Qu'il s'attache au beau ou à l'insolite, à l'utile ou à l'agréable, au profane ou au sacré, au rare ou au courant, le collectionneur est roi dans un royaume, construit comme tous les royaumes avec le hasard et la nécessité, dont les lois fondamentales s'appellent dilection et curiosité.

